

Luxembourg, le 23 mai 2022

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes.

« Selon un décret publié mercredi 18 mars, la Biélorussie a introduit la peine de mort pour préparation d'attentat et pour « tentative d'acte de terrorisme ». Jusqu'à présent, seules les personnes qui avaient en effet commis un tel acte étaient passibles de la peine de mort. Selon un article au « Figaro » du 18 mai 2022, ces nouvelles dispositions entreront en vigueur vers la fin du mois de mai. La 'leader' de l'opposition Svetlana Tikhanovskaïa, ainsi que les opposants au régime du président, y voient une menace et une attaque directe, visant à étouffer toute expression de divergence d'opinion et de révolte.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes :

- Comment Monsieur le Ministre évalue-t-il cette extension de la disposition permettant un recours à la peine de mort en Biélorussie ?*
- Est-ce que l'Union européenne envisage d'entamer des démarches dans ce contexte ?*
- Dans l'affirmative, lesquelles ? »*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a series of vertical strokes on the right, ending in a horizontal line.

Gusty GRAAS
Député